



SYNDICAT NATIONAL DU TRESOR 59

82, avenue Kennedy - 59033 LILLE CEDEX
Accès Métro : GARES ou MAIRIE de LILLE
Tél. 03 20 62 42 84 Télécopie 03 20 62 41 21 ou 45.96
@mail : TRESOR.CGT59@WANADOO.fr
URL : <http://perso.wanadoo.fr/sntcgt59/index.htm>
Sur Intranet <http://www.tresor.cgt.fr/59>

REMBOURSEMENT FRAIS DE TRANSPORTS

Suite au courriel du service du personnel du 3 décembre nous expliquant que dorénavant **seul l'abonnement FIDELITER ANNUEL** donnerait le droit à remboursement des frais de transport, la CGT a été contactée par de nombreux collègues.

Fort d'une pétition regroupant plus de 200 signataires d'agents de la TG, de la paierie départementale et de Lille Municipale, les représentants du SNT CGT59 ont demandé audience auprès de la direction locale.

→ L'abonnement annuel avec prélèvement est beaucoup plus contraignant par exemple en cas de maladie, il faut être en arrêt au moins deux mois pour ne pas prendre d'abonnement, en cas de maladie d'un mois il est donc obligatoire de prendre un abonnement, problème en cas de déménagement etc...

→ En cette période de crise, certains agents ne peuvent pas être prélevés pour des raisons bancaires.

→ Quid des vacataires

La direction locale nous a répondu qu'à priori la présentation du seul titre de transport mensuel ne pouvait donner lieu à un quelconque remboursement, en s'appuyant sur la note de service du 37/2007.

La CGT a insisté sur le fait que notre département a suivi cette instruction et que dans le Pas de Calais par exemple, aucune administration ne le faisait.

Mr Roche nous a répondu « que la DGFIP devait être exemplaire et suivre à la lettre les décrets et circulaires ».

Les titres de transports soumis à abonnements retirés aux guichets, sont couplés à une carte et de deux ans. C'est pour cela que la CGT a demandé qu'elle soit prise en compte.

La direction locale estime que cela n'est pas possible mais elle va demander l'avis de la direction nationale des ressources humaines, nous attendons donc la réponse.

En ce qui concerne les cas particuliers (problème de compte bancaire par exemple), une réponse pourrait être donnée au cas par cas avec l'avis de l'assistante sociale !! ??.

Cette réponse ne nous satisfait pas car on stigmatise une partie du personnel

La CGT déplore qu'une récente avancée sociale soit en partie remise en cause